

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 16 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DEVE 196** Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Cévennes au 3 rue de Cauchy (15<sup>e</sup>) et communication sur la convention avec l'association «le jardin aux p'tits oignons» pour la mise à disposition de ce jardin.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019, autorisant le Maire du 15<sup>e</sup> à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square des Cévennes au 3 rue de Cauchy (15<sup>e</sup>) avec l'association «le jardin aux p'tits oignons» ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé

au sein du square des Cévennes au 3 rue de Cauchy (15<sup>e</sup>) et fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Cévennes au 3 rue de Cauchy (15<sup>e</sup>).

Article 2 : Le montant pour la réalisation des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Cévennes au 3 rue de Cauchy (15<sup>e</sup>), au titre de l'année 2019 est fixé à 3 000 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 4 : Il est pris acte de la communication de la Maire de Paris relative à la délibération du 25 novembre 2019 du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, qui autorise la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin partagé du domaine public à titre gratuit avec l'association «le jardin aux p'tits oignons ».

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**